



Concilier l'accueil de tous et le principe

Par *Évelyne Coggiola-Tamzali*

LES COLOS, LES CENTRES DE LOISIRS, LES FORMATIONS BABA¹ SONT DE PLUS EN PLUS CONFRONTÉS À DES REVENDICATIONS RELIGIEUSES. CELA INTERROGE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LAÏCITÉ, VALEUR FONDATRICE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION JEUNESSE AU PLEIN AIR. LES RÉPONSES À APPORTER FONT DÉBAT, MÊME SI LE PRINCIPE D'UNE LAÏCITÉ OUVERTE SEMBLE SE DESSINER.

Événement inédit, l'été dernier, quatre animateurs d'une colonie de vacances organisée par la commune de Gennevilliers ont été suspendus de leurs fonctions car ils observaient le jeûne du ramadan. Depuis quelques années, les responsables des colos et des centres de loisirs, comme d'autres structures, sont souvent perplexes face aux demandes plus fréquentes de pratiques religieuses venant des usagers et du personnel. Avec ce dossier, nous avons souhaité connaître comment ces situations, qu'il n'y a pas lieu d'exagérer, étaient gérées par des organisateurs laïques d'accueils collectifs de mineurs, membres de la confédération Jeunesse au plein air. Comment parviennent-ils à poursuivre leur objectif d'accueil de tous, en maintenant le principe de laïcité ?

La religion musulmane a aujourd'hui des pratiques plus visibles que d'autres : tenue vestimentaire, régimes alimentaires particuliers, prières pluri quotidiennes. Dans notre République laïque et après une longue histoire coloniale au Maghreb, cette visibilité suscite des tensions. Sans chercher à connaître cette religion, nourrie par les médias qui se font souvent l'écho de problèmes d'intégration, on peut en effet céder aux amalgames ou se laisser

aller à la stigmatisation. Qu'en serait-il par exemple d'une remontée de la pratique religieuse chez les jeunes d'origine maghrébine ? Le sociologue Olivier Galland est prudent car il n'existe pas d'enquêtes de grande ampleur sur ce sujet. Si cette remontée s'avère réelle, « elle représenterait une sorte de reprise d'assurance et d'affirmation identitaire. Elle renvoie aux racines nationales de ces jeunes, à l'histoire de leur famille, sans pour autant manifester une rupture avec l'identité française. Dans ce cas, la religion demeure une tradition qui se transmet aux jeunes générations »² explique-t-il.

RELIGION ET ESPACE PUBLIC

On avait demandé aux immigrants des Trente glorieuses de se montrer utiles mais de demeurer invisibles. Quand leurs enfants et petits-enfants expriment leur religion dans l'espace public, d'aucuns estiment que c'est un obstacle à leur intégration. Jean Baubérot, historien et sociologue, explique que pour certains, la religion est une affaire strictement privée et ne doit s'exprimer dans l'espace public que fortement encadrée par des lois protégeant les personnes, y compris le cas échéant, contre elles-mêmes. Il y voit une stigmatisation qui risque de provoquer chez les musulmans un sentiment d'exclusion, ferment possible de l'extrémisme. Il rappelle

que la loi de 1905, en supprimant toute dimension religieuse de l'identité nationale, a augmenté la liberté d'expression dans l'espace public. « En 1905, tous les amendements qui restreignaient cette liberté, y compris celui sur le port de vêtements religieux, ont été refusés »³ rappelle-t-il.

La philosophe Catherine Kintzler, qui a soutenu la loi contre le voile à l'école en 2004, estime que la neutralité doit s'appliquer exclusivement au domaine de l'autorité publique, dont fait partie l'école. Imposer la neutralité dans tous les lieux recevant du public serait de l'ultra-laïcisme, susceptible de renforcer les extrémismes.

La règle de neutralité de l'école publique n'aurait donc pas à s'appliquer dans des colos et des centres de loisirs organisés par des structures privées comme les associations. Quelle est la réalité chez les organisateurs les plus représentatifs de la confédération laïque Jeunesse au plein air ?

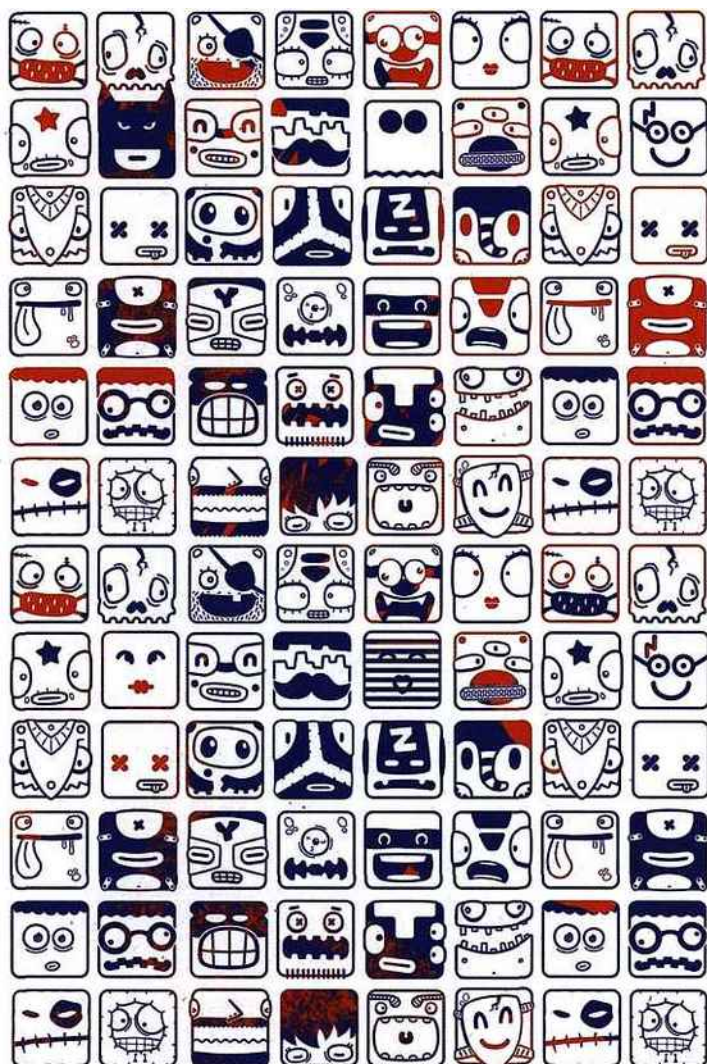
La Ligue de l'enseignement, créée en 1866, a laissé son empreinte dans les textes qui ont abouti à la construction de la laïcité française. Aujourd'hui, à l'augmentation de revendications identitaires et religieuses dans ses séjours de vacances, s'ajoute la complexité des situations et, souvent, la diversité des réponses. Après



© artenet / isannat - Fotolia.com

un an de débat et de travail au sein de son réseau, la Ligue de l'enseignement, partenaire de ce dossier, a adopté, un texte précisant ses positions pour « le vivre ensemble dans ses séjours », positions valables pour toutes les religions et tous types de prosélytisme. Pour Pierre Tournemire, vice-président de la Ligue et auteur du texte, la laïcité doit favoriser l'émancipation de tous les êtres humains et leur capacité à exprimer leur singularité,

de laïcité



tout en développant des valeurs partagées permettant d'agir ensemble. Le texte précise la limite d'acceptation des demandes : celles qui iraient à l'encontre de l'organisation de la vie collective et du projet éducatif, qui auraient des répercussions sur la sécurité de l'enfant ou encore qui engendreraient un quelconque prosélytisme ne sont pas prises en compte. La tenue vestimentaire conforme à une appartenance

religieuse n'est donc pas attentatoire à la laïcité si elle est « discrète » et non accompagnée d'un discours prosélyte. Cette approche vaut au-delà des aspects religieux : colos et centres de loisirs rassemblent des enfants et des jeunes d'origines sociales et de cultures différentes. Ils doivent constituer des lieux privilégiés pour l'apprentissage de la vie en société et la découverte de la richesse des différences.

Deux sites qui font référence

• www.laicite-educateurs.org

Créé par Ligue de l'enseignement, les Ceméa et les Francas, ce site a pour objectif d'aider l'ensemble des éducateurs à mettre en œuvre, dans l'école comme dans la cité, une laïcité qui apprenne à vivre ensemble. Il apporte des réponses aux questions concrètes.

Une rubrique importante concerne la laïcité dans les associations, les centres sociaux, les accueils de loisirs ou de séjours de vacances et les centres de formation.

• www.laicite-laligue.org

Ce portail laïque, conçu par la Ligue de l'enseignement, propose un suivi de l'actualité des questions laïques et une importante documentation grâce à une série de dossiers thématiques. ■

Les Eclaireuses et éclaireurs de France (EEDF), seul mouvement laïque de scoutisme, ont eux aussi réalisé cette mise à l'épreuve du réel de leurs convictions laïques. Les EEDF ont créé un Observatoire de la laïcité et des discriminations et aboutit à la rédaction du texte « L'idéal laïque des Éclés » ainsi qu'à des fiches de mise en œuvre. Pour Raymonde Derouard, responsable de cet observatoire, les EEDF ont réussi à exprimer leur militance laïque dans la mesure, sans être « laïcards », « *Il est important de poser clairement les limites des comportements individuels afin que chacun puisse se sentir bien. En anticipant comme nous l'avons fait, nous savons mieux éviter le conflit ou l'agression qui empêchent toujours la réflexion* », précise-t-elle. Elle souligne également que les familles et les enfants doivent être informés à l'avance des choix de l'organisateur et de ses raisons.

RÉFLÉCHIR ET DÉBATTRE
Anticiper est également le choix fait par l'association des PEP⁴ de Côte d'Or en mettant en place les principes laïques dès la constitution des équipes et la préparation du séjour. Les Ceméa⁵ de Bretagne font réfléchir les futurs directeurs de centres en formation BAFD⁶ sur ce qu'est la laïcité. Le patronage laïque des Petits Bayonnais, affilié aux Francas, a entraîné

les équipes d'animation de ses centres de loisirs dans la réalisation d'une exposition sur la laïcité à l'occasion du centenaire de l'association. L'occasion pour des jeunes animateurs de prendre conscience de la lutte entre laïques et catholiques qui a marqué le début du XX^e siècle.

Les associations rencontrées pour ce dossier s'opposent toutes à des revendications d'ordre religieux, dès lors qu'elles sont accompagnées d'une attitude ou d'un discours prosélyte, qu'elles engendrent une désorganisation du projet éducatif ou que des enfants sont mis en danger. Pour autant leurs réponses ne sont pas univoques.

La mise à plat des pratiques, devenue une nécessité, est loin d'être achevée pour l'ensemble de notre secteur. La tendance qui va vers une ouverture plus grande des associations à l'acceptation de pratiques religieuses fait débat dans les mouvements. La laïcité comme pratique est une réflexion permanente. ■

(1) Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur.

(2) dans une interview réalisée pour le site du CNRS.

(3) Article paru dans le Nouvel Observateur du 20/12/2012 au 02/01/2013.

(4) Pupilles de l'enseignement public.

(5) Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

(6) Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.